

ACTU FRANCE

Envoyer par mail

Imprimer

Sondage

Veolia condamné pour dénonciation calomnieuse d'un patron de PME

Le leader mondial de l'eau et de la propreté vient de voir trois de ses filiales condamnées par la 11ème chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris pour dénonciation calomnieuse envers l'homme d'affaires franco-tunisien, Mohammed Ayachi Ajroudi.

Veolia Water, Veolia Water Solutions Technologies et Seureca Overseas, qui ont été liées par un contrat de consultant avec ce patron de PME installée près de Cannes, avaient chacun porté plainte contre lui, le 8 décembre 2004, pour « escroquerie et abus de confiance ». Après enquête préliminaire, ces plaintes avaient été classées sans suite en mars 2006, le Parquet estimant les faits dénoncés non caractérisés. De son côté, Ajroudi avait répliqué par une plainte pour dénonciation calomnieuse. Quatre ans après les faits, les juges lui donnent donc raison. Verdict : 10.000 euros d'amendes pour chacune des filiales de Veolia, et 16.000 euros de dommages et intérêts pour l'homme d'affaires calomnié (qui a fait appel pour obtenir 250.000 euros).

Ce ne sont pas ces montants modestes qui gênent Henri Proglia, mais les conclusions du Tribunal, qui reviennent longuement sur cette affaire embarrassante.

Ancien conseiller de Suez (SZE) Environnement en Arabie saoudite, l'ingénieur-hydraulicien Ajroudi avait été approché au printemps 2004 par des responsables de Veolia, qui cherchaient des appuis pour développer le groupe dans les pays du Golfe. La création d'une filiale commune entre le groupe français et des investisseurs locaux représentés par Ajroudi avait été envisagée.

Mais les choses se sont gâtées lors d'un déjeuner de présentation à l'hôtel George V, le 3 juin 2004, entre Henri Proglia et Mohammed Ajroudi. Selon ce dernier, deux autres convives, le député et ex-juge anti-terroriste Alain Marsaud, et l'intermédiaire franco-algérien Alexandre Djouhri, proche de Henri Proglia, auraient exigé d'entrer à titre personnel au tour de table d'une nouvelle société «Veolia Middle East ». Mohammed Ajroudi avait refusé, dénonçant un "racket".

Les relations tendues entre les protagonistes avaient trouvé leur point d'orgue en décembre 2004 lors d'une dispute entre Mohammed Ajroudi, dans sa suite du George V, et Alexandre Djouhri. En décidant de poursuivre le patron franco-tunisien, Henri Proglia avait pris le risque de voir évoquée à nouveau cette étrange histoire.

La victoire de Barack Obama permettra-elle de nouer de nouvelles relations entre l'Europe et les Etats-Unis?

- Oui, Obama va mener les Etats-Unis sur la voie du multilatéralisme
- Non, Obama ne va pas changer le cap la politique étrangère américaine
- Sans opinion

VOTER

Derniers articles

[Avenir finance: le chiffre d'affaires trimestriel en forte baisse \(06/11\)](#)

[EDF Energies Nouvelles chute en Bourse malgré ses bons résultats \(06/11\)](#)

[Hermès : que faire sur les 100 euros ?\(12:12\)](#)

[Finuchem : la croissance repart \(11:59\)](#)

[Vinci : contrat de liaison ferroviaire dans le port d'Anvers \(06/11\)](#)

[Bonduelle : chiffre d'affaires en baisse de 5,4% au premier trimestre \(06/11\)](#)

[HERMES : ventes inférieures aux attentes au troisième trimestre \(06/11\)](#)

[Alcatel-Lucent annonce la nomination du responsable de la région EMA \(06/11\)](#)

[Total : profits bien orientés\(10:56\)](#)

[Bureau Veritas prévoit toujours de dépasser ses objectifs 2008 \(06/11\)](#)

[L'envolée du titre Soitec est une occasion de vendre, selon Natixis \(06/11\)](#)

[L'activité et les marges d'AXA ont souffert au troisième trimestre \(06/11\)](#)

Historique Actu France

© Capital.fr

05/11/2008 12:45

Envoyer par mail

Imprimer